

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois d'août en l'an deux mille douze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier: Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 17 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière d'ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal – Séance ordinaire du 03 juillet 2012
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Surplus accumulés – Ventilation
 - Fonds réservé – Loisirs
 - Adoption du règlement n° 487-2012 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer

Éclairage de la surface glacée

 - Appel d'offres et désignation d'un responsable en octroi de contrat

Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)

 - Présentation et inscription d'un projet de modification et conversion du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22
- 5) Demande d'aide financière
 - Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc. (production d'un livre sur Sainte-Croix)
- 6) Aménagement/urbanisme/développement
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Dépôt du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2012

Demande de dérogation mineure

 - Dossier Club de motoneige des Plaines inc., lot 3 591 276
 - Dossier Canada Pipe Company ltd, lot 3 592 330
 - Dossier Mme Marie Bouffard, lot 3 592 103

Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec

 - Dossier M. Normand Lemay et Mme Carmen Grenier, lot 3 590 592

Bien culturel cité « Église de la Fabrique de Sainte-Croix »

 - Demande d'approbation pour un projet d'aménagement d'antennes de télécommunication

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

Règlement n° 488-2012 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007

- Adoption

Règlement n° 489-2012 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007

- Adoption

Projet de règlement n° 495-2012 aux fins de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme n° 387-2007

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 496-2012 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 497-2012 aux fins de modifier le Règlement de construction n° 391-2007

- Adoption
- Avis de motion

7) Voirie

Projet de développement résidentiel lots 3 590 820, 3590 821, 3 592 372, 3 592 373, 3 592 612 et 4 807 415

- Règlement d'emprunt n° 483-2012 (document annexe D)

Sécurité, paix et ordre dans les endroits publics

- Avis de motion (modifications au règlement n° 314-2002)

8) Hygiène du milieu

Remplacement du ponceau du rang 3 Est

- Laboratoire (mandat)

9) Loisirs et culture

Centre multifonctionnel de services de loisirs (2)

- Abrogation de la résolution n° 149-2012 modifiant l'article 6 du règlement d'emprunt n° 478-2012

10) Varia

Motion de félicitations

- Club de motoneige des Plaines

Fondation du Domaine-Joly De Lotbinière

- Mandat de suivi budgétaire

Gouvernement fédéral

- Réforme du régime d'assurance-emploi
- Refonte de la carte électorale

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006.

Levée de l'assemblée

237-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

238-2012

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2012

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 07 juillet 2012 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

239-2012

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUILLET 2012

SALAIRES BRUTS DU 24 JUIN 2012 AU 28 JUILLET 2012	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	9 686.37
	URBANISME	3 918.04
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, SECRÉTAIRE TEMPORAIRE, PERSONNEL ÉLECTORAL, BRIGADE, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB. CONCIERGERIE, COORDONNATEUR LOISIR, T/JEUX, FÊTE NATIONALE, POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	46 239.42
	AVANTAGES SOCIAUX	8 588.47
	SOUS-TOTAL	68 432.30

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUILLET 2012

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	35 039.00
	TOTAL	103 471.30

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2012 – RATIFICATION

ACKLANDS-GRAINGER INC.	343.12	(1)	
241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	343.12		RECERTIFICATION LIGNE DE VIE
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 730.37	(3)	
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	36.02		ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	9.26		FRAIS INTÉRÊTS
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	124.47		ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	67.53		ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	140.01		ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-2.15		ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	49.87		ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	12.48		ESSENCE INC.
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	26.00		ESSENCE COMPACT
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	30.75		ESSENCE COMPACT
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	76.33		ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	58.00		DIESEL KUBOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	53.36		DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	102.00		ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	73.73		ESSENCE DAKOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	113.00		ESSENCE SAVANA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	31.12		DIESEL KUBOTA
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	30.25		ESSENCE COMPACTEUR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	100.00		ESSENCE SAVANA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	60.00		DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	86.00		ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-9.72		ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	76.97		ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	54.00		DIESEL KUBOTA

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	63.50	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	46.31	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	18.00	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	80.02	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	51.00	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	45.92	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	28.00	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.66	ESCOMPTE ULTRAMAR
BELL MOBILITE PAGETTE		278.22 (1)	
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	236.56	SERVICE P/R & INC.
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	41.66	SERVICE P/R & INC.
BETON LAURIER INC.		3 092.26 (1)	
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	3 092.26	BÉTON (BASES EXTÉRIEURES T/SOCCER)
BUROPLUS ST-EX		17.24 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	17.24	CHEMISES
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		251.50 (1)	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	251.50	REMISE JUIN 2012
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE		50 000.00 (1)	
270130959	PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	50 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012
CONSTRUCTION JC-7		316.18 (1)	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	316.18	LOCATION NACELLE (NETTOYER FENÊTRES & RÉPARER GOÛTTIÈRES)
ENTREPRISES S. MATHIEU INC		787.57 (1)	
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	787.57	RESSORTS PORTE (2) & ENTRETIEN
EPLF		5 410.60 (1)	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	2 662.00	REMB. DÉPÔT GARANTIE (DÉNEIGEMENT CÔTE & RUE DU BATEAU)
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	2 748.60	REMB. DÉPÔT GARANTIE (DÉNEIGEMENT VOIES CIRCULATION & TROTTOIRS)
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN		4 994.75 (1)	
292117840	ASS. DES EAUX -INT. 287-2001	4 994.75	INTERETS (REGL.287-2001& 315-2002)
GAZON COURT		2 292.23 (1)	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	454.08	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	81.50	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	392.96	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	72.77	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	222.67	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	101.87	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	30.56	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	21.83	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	165.91	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	64.04	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	537.04	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	37.84	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	50.94	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	58.22	PELOUSEs 2012 2e VERSEMENT
GROUPE CASTONGUAY INC.		1 165.19 (2)	
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	89.54	SERVICE JUIN 2012
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	650.79	SERVICE JUIN 2012
270170959	PART. FIN. COMITE FETE ST-JEAN	140.85	BRANCHEMENT TEMPORAIRE (FÊTE NATIONALE)
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	284.01	AMPOULES T/SOCCER
HYDRO-QUEBEC		3 674.85 (2)	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 151.22	SERVICE JUIN 2012
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894	133.40	SERVICE JUIN 2012
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 750.20	SERVICE JUILLET 2012
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	640.03	SERVICE JUILLET 2012
IMPRESSIONS JKL INC.		341.48 (1)	
262200349	ARTICLES PROMOTIONNELS	341.48	STYLOS
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		109.23 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	109.23	CARTES D'AFFAIRES (B. FRÉCHETTE)
LAURENTIDE RE/SOURCES INC.		104.48 (1)	
245211446	RECUPERATION - PNEUS, PEINTURE	104.48	COLLECTE PEINTURE
LES DISTRIBUTEURS R.NICHOLLS INC.		1 092.26 (1)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	1 092.26	MANTEAUX (5)
LES ENSEIGNES PALA		235.70 (1)	
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	114.98	PANNEAU VITRÉ EAUX USÉES
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	120.72	ENTRETIEN CROIX LUMINEUSE
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		431.16 (1)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	431.16	BALAYAGE RUES (TARDIF, DESROCHERS, ERNEST-BLOUIN & TOUR ÉGLISE)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

LES PTITS MOTEURS ENR.		20.00 (1)	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	8.03	HUILE (POMPE À EAU POUR FLEURS)
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	11.97	BOULONS POUR TONDEUSE
M.R.C. DE LOTBINIERE		15 767.19 (2)	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 091.75	QUOTE-PART ÉVALUATION
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	9 675.44	QUOTE-PART ENFOUSSEMENT
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		15 081.07 (1)	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 150.90	REMISE JUIN 2012
5513825000	RQAP A PAYER	1 036.68	REMISE JUIN 2012
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 872.68	REMISE JUIN 2012
5513850000	R.R.Q. A PAYER	4 720.12	REMISE JUIN 2012
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	5 300.69	REMISE JUIN 2012
POSTES CANADA		579.66 (1)	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	36.11	AVIS NOS 162-164
241200321	TIMBRES POSTES - HYG. MILIEU	130.48	AVIS EAU POTABLE
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	144.37	AVIS NOS 162-164
270291321	T. POSTES - ASS. (ALCS) OBNL	22.54	AVIS NOS 162
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	85.74	AVIS NOS 162
270291321	T. POSTES - ASS. (ALCS) OBNL	160.42	AVIS NOS 163
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		2 161.30 (2)	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	21.60	LANCE-ARROSOIR
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	188.33	CHARIOT & BOYAU ARROSAGE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	30.33	PEINTURE, NETTOYEUR & SEL À GLACE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	78.43	CHLORURE DE CALCIUM (RUE ERNEST-BLOUIN)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	62.54	FIL HAUT PARLEUR
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	292.50	BOIS (PROTECTION Puits LA MENNAIS)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	156.87	CHLORURE DE CALCIUM (2e RANG OUEST)
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	72.58	TRELLIS
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	254.01	TRELLIS
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	21.17	RUBAN À MESURER
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	2.55	RUBAN À MESURER
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	15.70	RUBAN À MESURER
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	38.13	FIL HAUT PARLEUR
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	2.39	BOULON (VOÛTE)
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	67.80	VERIN DE LEVAGE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	38.17	PEINTURE À SIGNALISATION
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	20.41	POMME DE DOUCHE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	130.73	CHLORURE DE CALCIUM
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	3.25	COUDE POUR GOÛTTIÈRES
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	21.76	PIÈCES POUR RESERVOIR EAU (FLEURS)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	8.72	SUPPORT MONTAGE PLACOPLATRE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	156.87	CHLORURE DE CALCIUM
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	275.91	CLIMATISEUR
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	100.61	VIS TRAITE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	99.94	PEINTURE POUR PORTE SECOURS
RAY-CAR		1 758.54 (2)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 396.29	PIERRE CONCASSÉE (NIVELER RANGS & BRIS A QUEDUC RUE LAFLAMME)
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	189.73	PIERRE CONCASSÉE (STATIONNEMENT SALON FUNÉRAIRE)
2308100721	PROMOT. TERRITOIRE/TOURISTIQUE	172.52	BRANCHEMENT DE SERVICE (RELAIS TOURISTIQUE)
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		5 661.37 (1)	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 296.73	REMISE JUIN 2012
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	4 364.64	REMISE JUIN 2012
SHRED-IT QUEBEC		150.60 (1)	
219000456	DESTRUCTION DE DOCUMENTS	150.60	DESTRUCTION ARCHIVES
SIFTO CANADA CORP.		4 729.40 (1)	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	4 729.40	SEL ADOUCISSEUR
STANDARD LIFE		2 973.21 (1)	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 973.21	POLICE NO 31722 JUILLET 2012
STE-CROIX SPORTS INC.		28.73 (1)	
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	28.73	ÉPUISETTE TÉLESCOPIQUE (ATTRAPER ANIMAUX)
TAYLOR-MADE ENTERPRISES INC.		261.98 (1)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	261.98	OUTILS D'URGENCE POUR VOITURES
TELUS COMMUNICATIONS INC.		1 108.62 (3)	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.05	SERVICE JUIN 2012
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.34	SERVICE JUILLET 2012
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.34	SERVICE JUILLET 2012
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	72.23	SERVICE JUILLET 2012
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	160.27	SERVICE JUILLET 2012
261000331	TELEPHONE-URBANISME	90.00	SERVICE JUILLET 2012

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	214.95	SERVICE JUILLET 2012
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	3.32	SERVICE JUILLET 2012
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	0.06	SERVICE JUILLET 2012
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	210.98	SERVICE JUILLET 2012
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.08	SERVICE JUILLET 2012
TELUS MOBILITE		179.93	¶(1)
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	29.38	SERVICE JUILLET 2012
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	31.91	SERVICE JUILLET 2012
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	60.26	SERVICE JUILLET 2012
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	29.15	SERVICE JUILLET 2012
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	29.23	SERVICE JUILLET 2012
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		435.40	¶(1)
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	435.40	PHOTOCOPIES AVRIL, MAI & JUIN 2012
UNITE REGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT		421.87	¶(1)
270150454	PERFECTIONNEMENT - TERR/JEUX	421.87	FORMATION MONITRICES
VIDÉOTRON LTÉE		167.75	¶(2)
261000331	TELEPHONE-URBANISME	38.31	SERVICE AOÛT 2012
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	38.31	SERVICE AOÛT 2012
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	38.30	SERVICE AOÛT 2012
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	52.83	SERVICE AOÛT 2012

Total : 128 155.01

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2012

9179-2069 QUÉBEC INC.		200.00	¶(2)
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN INC.		154.21	¶(1)
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	154.21	CORRECTION PROBLÈMES CONNEXION RÉSEAU & INTERNET
ARRAKIS CONSULTANTS INC.		4 685.23	¶(1)
241201411	SERV. PROFESSIONNEL INGENIEUR	4 685.23	AVIS TECHNIQUE DE L'AQUIFÈRE P-1, P-2
AUTOMATISATION JRT INC.		2 092.83	¶(1)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	2 092.83	REMPLACEMENT ORDINATEUR
BATTERIE EXPERT LÉVIS		25.81	¶(1)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	25.81	BATTERIE SYSTÈME D'ALARME
BELL MOBILITE PAGETTE		270.23	¶(1)
223100331	TELEPHONE & MESSENGERS	41.66	SERVICE P/R & INC.
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	228.57	SERVICE P/R & INC.
BETON LAURIER INC.		600.75	¶(1)
2308051725	MACH/OUTIL/EQUIP- AUTRES PARCS	600.75	BÉTON (BASES PARC DÉTENTE)
BIOLAB - DIVISION THETFORD		428.80	¶(2)
241200411	ANALYSE DE L'EAU	33.92	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	394.88	ANALYSE D'EAU
BUROPLUS ST-EX		300.77	¶(3)
261000670	URBANISME - PAPETERIES	47.48	CHEMISES ET ÉTIQUETTES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	47.51	CHEMISES ET ÉTIQUETTES
232000670	PAPETERIE- FOUR., IMP - LIVRES	47.49	CHEMISES ET ÉTIQUETTES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	48.53	FOURNITURES DE BUREAU
232000670	PAPETERIE- FOUR., IMP - LIVRES	18.95	FOURNITURES DE BUREAU
261000670	URBANISME - PAPETERIES	90.81	CARTOUCHES D'ENCRE
CONSTRUCTION AVL		200.00	¶(2)
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.		100.00	¶(1)
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
CONSTRUCTION J.P. POULIOT 09 INC.		100.00	¶(1)
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
CONSTRUCTION S.R.B.		1 009.94	¶(1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 009.94	SCIAGE BORDURE BÉTON (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
DÉFI JEUNESSE QUÉBEC INC.		50.00	¶(1)
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	50.00	SOUPER BÉNÉFICE AOÛT 2012
DISTRIBUTION BRUNET INC.-QUÉBEC		389.38	¶(1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	389.38	ASPHALTE FROIDE
ECO VERDURE		744.69	¶(2)
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	392.87	ENGRAIS GRANULAIRE 2e VERS. T/SOCCER (1)
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	351.82	ENGRAIS GRANULAIRE 2e VERS. T/SOCCER (2)
ENTRETIEN CHLORATECH INC.		517.51	¶(1)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	517.51	RÉPARATION SYSTÈME POLYMÈRE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

FEDERATION QUEBECOISE DES	33.29 (1)
241500322 FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	22.08 FRAIS DE TRANSPORT
241200322 FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	11.21 FRAIS DE TRANSPORT
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	51.00 (1)
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	51.00 AVIS MUTATION
FORMATION URGENCE VIE	52.74 (1)
223100675 MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	52.74 COMPRESSES ET ATTELLE ALUM. P/R
FORTIER 2000 LTEE	111.36 (1)
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	111.36 TÊTE DE REGARD RUE PRINCIPALE
FRANÇOIS LEGENDRE	54.73 (2)
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	48.75 ESSENCE COM. EMB.
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	5.98 EAU ET GLACE COM. EMB.
FRECHETTE BERTRAND	28.50 (1)
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	28.50 FRAIS DE DÉPLACEMENT JUIN & JUILLET 2012
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	14 755.63 (2)
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	8 432.84 SERVICE JUIN 2012
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 416.24 SERVICE JUIN 2012
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	-93.45 CREDIT SERVICE DE JUIN 2012
GROUPE CASTONGUAY INC.	2 204.87 (7)
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	80.48 RÉPARATION TROUBLE POMPE # 3
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	365.65 REMPLACER MOTEUR DE CHAUFFERETTE
241301521 ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	311.52 RACCORDER CHAUFFE MOTEUR POMPE DIESEL
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	429.70 INSTALLATION PRISE AIR CLIMATISÉ
2308100721 PROMOT. TERRITOIRE/TOURISTIQUE	140.26 TRANSFO. RELAIS TOURISTIQUE
2304080721 RESEAU D'ECLAIRAGE URBAIN	837.02 POTENCE ET LUMINAIRE
270150516 LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	40.24 DÉBRANCHEMENT INSTALLATION (TOURNOI DE BALLE)
HUOT PATRICK, TALBOT JULIE	100.00 (1)
551360000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00 REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
IMPRESSIONS JKL INC.	270.19 (1)
262200349 ARTICLES PROMOTIONNELS	270.19 ÉPINGLETTE LOGO MUNICIPALITÉ (100)
IMPRIMERIE CCL	45.38 (1)
261000321 TIMBRES POSTES - URBANISMES	17.78 FRAIS TRANSPORT
261000670 URBANISME - PAPETERIES	27.60 PERMIS LASER URBANISME
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	1 101.75 (3)
213000349 BULLETIN D'INFORMATION	229.24 AVIS NO 165
261000341 PUBLICITE & INFO. - URBANISME	104.19 AVIS NO 165
213000349 BULLETIN D'INFORMATION	256.84 AVIS NO 166
270291341 PUBLICITÉ- ASS. (ALCS) OBNL	154.08 AVIS NO 166
270291341 PUBLICITÉ- ASS. (ALCS) OBNL	357.40 AVIS NO 167
LAROSE & FILS LTEE	480.91 (2)
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	48.51 PRODUITS NETTOYANTS
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	82.79 PRODUITS NETTOYANTS
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	349.61 PRODUITS NETTOYANTS
LES CONSTRUCTIONS DE LA CHAUDIÈRE INC.	100.00 (1)
551360000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00 REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	3 396.60 (7)
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	118.41 TRANSPORT PIERRE CONCASSÉE (SALON FUNÉRAIRE)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 567.25 LOCATION CAMION & PELLE (PUITS ERNEST-BLOUIN)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	170.69 PIERRE CONCASSÉE (ST-ÉDOUARD)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	805.25 PIERRE CONCASSÉE (ROUTE GRAVIER)
2308100721 PROMOT. TERRITOIRE/TOURISTIQUE	498.16 LOCATION CAMION ET SABLE (RELAIS TOURISTIQUE)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	64.38 LOCATION PELLE (RÉSERVE)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	172.46 TERRE À PELOUSE T/SOCCER
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	1 227.16 (1)
232000522 ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	836.24 NIVELER STATIONNEMENT GARAGE
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	344.93 NIVELER TERRE RÉCUPÉRÉE
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	45.99 TUYAU (PUISARD RUE TARDIF)
LES MAGASINS KORVETTE LTEE	57.48 (1)
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	57.48 PISCINE T/JEUX
LES PRODUITS INDUSTRIELS	367.92 (1)
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	367.92 HYPOCHLORITE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	528.26 (3)
270230670 ACHATS DE VOLUMES	219.03 ACHAT VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	30.40 ACHAT VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	278.83 ACHAT VOLUMES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.	271.57 (1)
234050521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	271.57 LOCATION NACELLE (PEINTURER CROIX LUMINEUSE)
M.R.C. DE LOTBINIERE	37.40 (1)
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	37.40 SUPPORT TECHNIQUE JANV. À JUIN 2012
MAXI MÉTAL (1983) INC.	613.51 (1)
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	613.51 PIÈCE POMPE CAMION INC.
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.	27.54 (1)
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	27.54 ENTRETIEN REMORQUE TANDEM
MEUNERIE GERARD SOUCY INC.	43.69 (1)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	43.69 SEMENCE À GAZON (RÉPARATION PELOUSE)
MILOT, STEPHANE	392.02 (1)
232000310 FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	13.75 FRAIS DE DÉPLACEMENT JUILLET 2012
270120526 ENTR. MACH, OUTILL, EQUIP. C/COM	378.27 ACHAT RADIO H/VILLE
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.	4 645.39 (1)
261000412 SERV. JURIDIQUE URBANISME	4 645.39 HON. PROF. DOSSIER GÉNÉRAL
MYLÈNE MURRAY	44.58 (2)
261000310 FRAIS DEPLACEMENT - URBANISME	29.93 FRAIS DE DÉPLACEMENT JUILLET 2012
212000310 FRAIS DEPLACEMENT & AUTRE C/MU	12.35 FRAIS DE DÉPLACEMENT (COUR MUN.)
261000670 URBANISME - PAPETERIES	2.30 CORDON TÉLÉPHONE
PETITE CAISSE	391.30 (4)
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	15.00 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690 BIENS NON DURABLE LOISIRS	80.98 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	293.84 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
223100322 FRET ET MESSAGERIE - PR/REPOND	1.48 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
PG SOLUTIONS INC.	302.27 (1)
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	302.27 CHÈQUES LASER
PIERRE LEMAY	100.00 (1)
5513600000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00 REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
PITNEYWORKS	117.22 (1)
213000322 FRAIS DE MESSAGERIES	13.80 FRAIS TRANSPORT
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	103.42 CARTOUCHE D'ENCRE
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	135.99 (3)
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	11.33 POMME DE DOUCHE (FLEURS)
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	100.61 VALVE POUR ADDITION PRODUIT CHIMIQUE
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	24.05 VALVE TOILETTE HOMMES
POSTES CANADA	288.76 (1)
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	90.24 AVIS # 166
270291321 T. POSTES - ASS. (ALCS) OBNL	54.13 AVIS # 166
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	99.30 AVIS # 165
261000321 TIMBRES POSTES - URBANISMES	45.09 AVIS # 165
PROTECTION INCENDIE PC	164.13 (2)
222001526 ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	37.94 AIR PACK
222001526 ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	126.19 AIR PACK, EXTINCTEUR
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	513.92 (22)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	11.67 SEMENCE À GAZON
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	28.31 BRISE-JET (ÉCONOMIE EAU POTABLE)
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	3.43 SEL À GLACE (COM. EMB.)
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	74.87 ROBINET LAVABO (ÉCONOMIE EAU POTABLE)
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	11.18 ROBINET LAVABO (ÉCONOMIE EAU POTABLE)
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	-86.05 CRÉDIT ROBINET LAVABO (ÉCONOMIE EAU POTABLE)
2305030725 MACH. OUTIL. ÉQUIP. R. AQUEDUC	114.98 LOCATION CAMION (MOTEUR DIESEL)
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	19.71 RUBAN À MESURER ET RUBAN À CONDUIT
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	55.52 PIÈCES & ACCESSOIRES
270151526 MACHIN. OUTIL. -PARC DET/MINOUN	21.63 ANCRAGE
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	27.45 GLOBE CAMION INC.
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	9.56 POMME DE DOUCHE ET ADAPTEUR
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2.14 COLLIER SERRAGE
234050521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	109.68 MONTURE, MANCHON, PEINTURE
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	35.48 ANCRAGE ET MÊCHE (ESTRADE)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	3.54 MÊCHE À MACONNERIE
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	32.52 MECANISME RESERVOIR
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	-32.52 CRÉDIT MECANISME RESERVOIR
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	10.13 PILE
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	9.05 PEINTURE À MARQUAGE
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	18.09 PEINTURE À MARQUAGE
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	10.49 BOIS TRAITÉ (COM. EMB.)
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	23.06 ENGRAIS ET SEL À GLACE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

REAL HUOT INC.	290.49 (1)
2308100721 PROMOT. TERRITOIRE/TOURISTIQUE	290.49 BRANCHEMENT DE SERVICE RELAIS
SANCOVAC 2000 INC.	3 408.36 (1)
241200444 USINE EAU - GESTION DES BOUES	3 408.36 VIDER LES BOUES
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN	613.08 (1)
222000442 SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	613.08 ENTRAIDE INCENDIE (962 RTE LAURIER)
SIGNALISATION LEVIS INC.	585.40 (1)
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	585.40 POTEAUX ET PANNEAUX
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	1 026.89 (1)
219000499 AUTRES FRAIS - ADM. GENERALE	1 026.89 FORFAIT DE JUILLET À DÉCEMBRE 2012
SOUDURE STE-CROIX ENR.	263.40 (1)
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	15.06 CONNECTEUR
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	34.49 HUILE
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	137.97 RÉPARER COUVERCLE CONTENEUR
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	75.88 MASSE
STANDARD LIFE	2 969.52 (1)
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 969.52 POLICE 31722 A OÛT 2012
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	23.92 (1)
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	23.92 EAU INC.
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.	331.13 (1)
222000451 LOCATION ALARME	55.19 SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2012
241400451 LOCATION ALARME	55.18 SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2012
241300451 LOCATION ALARME	55.19 SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2012
241200451 LOCATION ALARME	55.19 SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2012
232000451 LOCATION ALARME	55.19 SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2012
213000451 LOCATION ALARME	55.19 SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2012
WAJAX SYSTÈMES DE PUISSANCE	37 698.00 (3)
2305030725 MACH. OUTIL. ÉQUIP. R. AQUEDUC	36 786.25 MOTEUR DIESEL (RÉS. 105-2012)
241301521 ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	957.74 GARDE DE PROTECTION
2305030725 MACH. OUTIL. ÉQUIP. R. AQUEDUC	-45.99 CREDIT MOTEUR DIESEL
WILLIAM GARON	100.00 (1)
5513600000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00 REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
YVON HEBERT DENEIGEMENT	172.46 (1)
229300451 GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	172.46 FRAIS CHIEN ERRANT
	Total : 92 409,86

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 08-2012

240-2012

SURPLUS ACCUMULÉS – VENTILATION

ATTENDU QUE le dépôt des états financiers au 31 décembre 2011 indique un surplus d'exercice de 138 240 \$ avant les affectations à l'exercice financier 2012 et les fonds réservés;

ATTENDU le décret de fusion relativement à la répartition des recettes et dépenses et la résolution numéro 275-2009;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la répartition suivante relativement au partage des surplus :

	<u>01/01/2011</u>	<u>31/12/1</u>	<u>01/01/12</u> (après affectations)
• Ex-village de Sainte-Croix :	13 007 \$	0 \$	0 \$
• Eau/Égout secteur urbain :	481 221 \$	515 333 \$	(9 667) \$
• Dette urbaine & voirie :	225 947 \$	221 219 \$	220 522 \$
• Dette rurale & voirie :	1 711 \$	697 \$	0 \$
• Surplus accumulé général :	(1 999) \$	43 028 \$	(57 672) \$
• Fonds réservé loisirs :	85 435 \$	95 745 \$	17 787 \$
• Fonds réservé centre des loisirs :	40 840 \$	40 840 \$	40 840 \$
• Fonds réservé terrains vendus :	107 195 \$	38 743 \$	0 \$
• Fonds réservé carrière-sablières :	0 \$	20 956 \$	0 \$
SOUS-TOTAL :	<u>953 357 \$</u>	<u>976 561 \$</u>	<u>211 810 \$</u>

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

• Fonds de roulement non engagé	42 124 \$	103 773 \$	(25 827) \$
• Surplus au règlement d'emprunt :	327 376 \$	333 223 \$	297 912 \$
TOTAL :	<u>1 322 857 \$</u>	<u>1 413 557 \$</u>	<u>483 895 \$</u>

241-2012

FONDS RÉSERVÉ – LOISIRS

ATTENDU QUE le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. présente un résultat déficitaire de 100 195 \$ au lieu de 115 178 \$ tel que prévu pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011;

ATTENDU QU'un écart de 14 983 \$ demeure libre ayant fait l'objet d'une taxation à partir des fonds municipaux et que généralement ces crédits sont transférés dans un fonds réservé;

ATTENDU QUE le surplus général municipal au moment des présentes et après affectations est déficitaire de 62 672 \$;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de surseoir au présent transfert n'ayant pas les crédits budgétaires nécessaires.

242-2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 487-2012 RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de ladite loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 05 juin 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 13 juin 2012;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 03^e jour du mois de juillet 2012, le projet de règlement numéro 487-2012;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 05 juillet 2012;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le cinquième jour de juin 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL
PORTANT LE NUMÉRO 487-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME
SUIT :

QUE le règlement numéro 487-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et
est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 487-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

243-2012

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unani-
mement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUILLET 2012

SALAIRES BRUTS DU 24 JUN 2012 AU 28 JUILLET 2012	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 779.04
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE	3 529.78
	AVANTAGES SOCIAUX	1 172.11
	SOUS-TOTAL	8 480.93

FRAIS DE FINANCEMENT DE JUILLET 2012

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	0.00
	TOTAL	8 480.93

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2012 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	60.36	¶(1)	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	60.36		REMISE JUI 2012
CLINIQUE DU COPIEUR	1 833.85	¶(1)	
270130527 ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP. BUREAU	1 833.85		PHOTOCOPIEUR
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	503.59	¶(1)	
270155322 FRET & MESSAGERIES	28.74		FRAIS TRANSPORT
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	474.85		MOULURES (BANDES PATINOIRE)
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	480.00	¶(1)	
5513881000 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	480.00		REMISE JUI 2012
GAZON COURT	122.25	¶(1)	
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	122.25		PELOUSES 2012 2e VERSEMENT
HYDRO-QUEBEC	856.59	¶(1)	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	856.59		SERVICE JUI 2012
MINISTÈRE DU REVENU DU QUEBEC	246.12	¶(1)	
5513390000 T.V.Q. A PAYER	2 268.25		REMISE TVQ AVRIL, MAI & JUI 2012
5413995000 C.T.I. A RECEVOIR (T.P.S.)	-1 014.62		REMISE TPS AVRIL, MAI & JUI 2012
5413996000 R.T.I. A RECEVOIR (T.V.Q.)	-2 144.46		REMISE TVQ AVRIL, MAI & JUI 2012
5513290000 T.P.S. A PAYER (FEDERAL)	1 136.95		REMISE TPS AVRIL, MAI & JUI 2012
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	2 945.65	¶(1)	
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 034.00		REMISE JUI 2012
5513820000 RQAP A PAYER	148.88		REMISE JUI 2012
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	162.81		REMISE JUI 2012
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	306.75		REMISE JUI 2012
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 293.21		REMISE JUI 2012
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC	87.27	¶(1)	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	87.27		PIÈCES & ACCESSOIRES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		1 328.75	(1)	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	391.67		REMISE JUIN 2012
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	937.08		REMISE JUIN 2012
REGIE DES ALCOOLS, DES COURSES		950.00	(1)	
270177499	PERMIS - BAR	950.00		RENOUV. PERMIS ALCOOLS
STANDARD LIFE		1 100.42	(1)	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 100.42		POLICE NO 31722 JUILLET 2012
TELUUS COMMUNICATIONS INC.		321.95	(1)	
270125331	TELEPHONE	321.95		SERVICE JUILLET 2012
		Total : 10 836.80		

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2012

<u># Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
PETITE CAISSE		114.89	(1)
270131527	ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	32.18	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	3.58	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270131527	ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	52.87	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270125321	TIMBRES-POSTES	18.23	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	8.03	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
ROGERS SANS-FIL		46.11	(1)
270125331	TELEPHONE	46.11	SERVICE JUILLET 2012
STANDARD LIFE		962.61	
5513870000	ASS.COLLECTIVE À PAYER	962.61	POLICE NO 31722 AOÛT 2012
		Total : 1 123,61	

ÉCLAIRAGE DE LA SURFACE GLACÉE

244-2012

APPEL D'OFFRES ET DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE EN OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'appel d'offres pour remplacer l'éclairage de la surface glacée de l'aréna aux fins d'améliorer ledit éclairage et diminuer notre coût énergétique;

ATTENDU QUE ce remplacement est en partie subventionné par le programme énergétique d'Hydro-Québec;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de nommer et d'autoriser M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs, à procéder à l'appel d'offres et fournir l'information requise quant au projet, conformément à notre politique de gestion contractuelle.

FONDS DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (FAIC)

245-2012

PRÉSENTATION ET INSCRIPTION D'UN PROJET DE MODIFICATION ET REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AU GAZ R-22

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., ici représenté par le conseil municipal de Sainte-Croix, autorise la présentation d'un projet de conversion du système de réfrigération de l'aréna à Développement économique Canada dans le cadre du programme « Fonds de l'infrastructure communautaire (FAIC) » pour la modification et remplacement du système de réfrigération fonctionnant aux gaz R-22;

ATTENDU QUE le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

ATTENDU QUE le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. désigne monsieur Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom pour la présentation du projet et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'inscrire le projet de la municipalité audit programme de Développement économique Canada.

246-2012

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX INC. (PRODUCTION D'UN LIVRE SUR SAINTE-CROIX)

ATTENDU QUE l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix est un organisme à but non lucratif lequel a été créé d'origine selon la volonté de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales nous permet de fournir une aide financière à un tel organisme dans la poursuite de ses objectifs de loisirs et de culture;

ATTENDU QUE l'Association a besoin d'une participation financière afin de produire un livre de la municipalité de Sainte-Croix;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de verser à l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix une somme nette de 2 658,26\$ à titre de participation financière à la production dudit livre correspondant à la facture de 22 645,76\$ de WEB Memorial Québec datée du 12 juillet 2012.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2012

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 18 juillet 2012.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

247-2012

DOSSIER CLUB DE MOTONEIGE DES PLAINES INC. LOT 3 591 276

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure du Club de motoneige des Plainnes inc. et localisée au : 922 route Laurier, Sainte-Croix, lot 3 591 276, qui vise à permettre le remplacement du bâtiment principal bâti en 1976 par un autre bâtiment principal ayant la même superficie et les mêmes dimensions. Il sera implanté à un peu plus de 0,91 mètre de la ligne latérale gauche au lieu de 3 mètres et à environ 5 mètres de la ligne avant au lieu de 12 mètres. L'article 6.1.1 du Règlement de zonage numéro 389-2007 ne permet pas cette construction.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure du Club de motoneige des Plainnes inc., lot 3 591 276, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en raison qu'il existe une alternative pour régulariser la situation sans dérogation.

248-2012

DOSSIER CANADA PIPE COMPANY LTD, LOT 3 592 330

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Canada Pipe Company Ltd et localisée au : 6200 rue Principale, Sainte-Croix, lot 3 592 330, qui vise à permettre la construction d'un entrepôt à vocation mixte, soit pour l'entreposage ainsi que le chargement et le déchargement. Les distances projetées seraient d'environ 10 m à l'ouest (au lieu de 17,04 m), 10,67 m au sud (au lieu de 22,74 m) et de 14,55 m à l'est (au lieu de 17,01 m) dans la partie la plus haute. Cet entrepôt serait dérogatoire en vertu de l'article 7.4.2.3 du Règlement de zonage numéro 389-2007 quant aux distances de dégagement conservées entre tous les bâtiments. Par contre l'entrepôt projeté respecte toutes les autres normes d'implantation.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de surseoir au 04 septembre 2012 toutes décisions en attente de nouvelles investigations relativement à notre réglementation

249-2012

DOSSIER MME MARIE BOUFFARD, LOT 3 592 103

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Mme Marie Bouffard et localisée sur la rue Thibodeau, Sainte-Croix, lot 3 592 103, qui vise à morceler ledit lot en 15 terrains constructibles ayant la superficie minimale requise mais qui ne respecteront pas la profondeur minimale de 30 m édictée dans la grille d'usage du secteur urbain sous la colonne de la zone municipale 15-H. Les dimensions minimales de chaque terrain devraient être de 22 m de façade par 30 m de profondeur, tel que convenu par l'article 4.1 du règlement de lotissement 390-2007.

Également qui vise à permettre à la requérante de prolonger la rue Thibodeau sur 236 m et qui se terminerait en cul-de-sac. La longueur maximale d'un cul-de-sac, imposée par l'article 3.1.5 du règlement de lotissement 390-2007 est de 150 m.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Marie Bouffard, lot 3 592 103, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

DEMANDE DE DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

250-2012

DOSSIER M. NORMAND LEMAY ET MME CARMEN GRENIER, LOT 3 590 592

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent vendre leur propriété, lot 3 590 592, à la Ferme Jacolu;

ATTENDU QUE les demandeurs conservent leur lot contigu numéro 3 590 850;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Normand Lemay et Mme Carmen Grenier auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

BIEN CULTUREL CITÉ «ÉGLISE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-CROIX»

251-2012

DEMANDE D'APPROBATION POUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION

ATTENDU le Règlement numéro 430-2009 concernant la citation de l'Église de Sainte-Croix à titre de monument historique cité;

ATTENDU QUE l'article 2 concernant les effets de la citation exige d'obtenir l'autorisation du conseil municipal lorsque quiconque altère, restaure, répare ou modifie de façons quelconques ledit monument historique quant à l'apparence extérieure;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

ATTENDU QUE la demande d'approbation consiste à l'aménagement d'antennes de télécommunication dans les clochers de l'Église de Sainte-Croix, laquelle affectera l'aspect architectural extérieur du bâtiment;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de refuser ladite demande d'approbation.

RÈGLEMENT N^O 488-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 389-2007

252-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Agrandir la zone municipale 08-CH à même la zone 04-CH
- Créer la zone municipale 48-AD
- Ajouter une hauteur maximale de construction dans tous les îlots déstructurés
- Effectuer la mise à jour et uniformiser la grille d'usage rural
- Ajouter un 3^e alinéa à l'article 6.1.6 du chapitre VI portant sur les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation
- Effectuer la mise à jour de l'article 6.2.2 du chapitre IV portant sur les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation
- Ajouter un alinéa au 2^e paragraphe de l'article 9.3 du chapitre IX portant sur les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours
- Effectuer la mise à jour de l'article 17.8 du chapitre XVII portant sur les constructions et usages dérogatoires

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois de juin 2012, le projet de règlement numéro 488-2012 visant à agrandir la zone municipale 08-CH à même la zone 04-CH, à créer la zone municipale 48-AD, à ajouter une hauteur maximale de construction dans tous les îlots déstructurés, à effectuer la mise à jour et l'uniformisation de la grille d'usage rural, à ajouter un 3^e alinéa à l'article 6.1.6 du chapitre VI portant sur les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation, à effectuer la mise à jour de l'article 6.2.2 du chapitre IV portant sur les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation, à ajouter un alinéa au 2^e paragraphe de l'article 9.3 du chapitre IX portant sur les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours et à effectuer la mise à jour de l'article 17.8 du chapitre XVII portant sur les constructions et usages dérogatoires, et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le cinquième jour du mois de juin 2012 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour de juillet 2012 sur le projet de règlement numéro 488-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour de juillet 2012, le second projet de règlement numéro 488-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL
PORTANT LE NUMÉRO 488-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME
SUIT :

QUE le règlement numéro 488-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux
présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 488-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT N^O 489-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LO-
TISSEMENT N^O 390-2007**

253-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le
"Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant
le numéro 390-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit
règlement numéro 390-2007 de façon à :

- Ajouter un alinéa à l'article 4.1 du chapitre IV portant sur les dispositions relatives
aux terrains

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois
de juin 2012, le projet de règlement numéro 489-2012 visant à ajouter un alinéa à l'article 4.1
du chapitre IV portant sur les dispositions relatives aux terrains, et que certaines dispositions
sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le cinquième jour du mois de juin 2012
relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour
de juillet 2012 sur le projet de règlement numéro 489-2012 portant sur les sujets mentionnés en
titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour de juillet
2012, le second projet de règlement numéro 489-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre
et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre
et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil
déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL
PORTANT LE NUMÉRO 489-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME
SUIT :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

QUE le règlement numéro 489-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 489-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 495-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME N^o 387-2007

254-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Agrandir la zone de grande affectation REC-1 à même la zone RA-8

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 495-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 495-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 495-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 495-2012.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :

- Agrandir la zone de grande affectation REC-1 à même la zone RA-8

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 496-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 389-2007

255-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Agrandir la zone municipale 02-REC à même la zone 20-H

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 496-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 496-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 496-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 496-2012.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :

- Agrandir la zone municipale 02-REC à même la zone 20-H

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT N^O 497-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N^O 391-2007

256-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de construction portant le numéro 391-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 391-2007 de façon à :

- Ajouter un troisième alinéa à l'article 4.1 du chapitre IV portant sur les dispositions relatives à la reconstruction ou à la réfection d'un bâtiment dérogatoire

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 497-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 497-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 497-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 497-2012.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION " DE FAÇON À :

- Ajouter un troisième alinéa à l'article 4.1 du chapitre IV portant sur les dispositions relatives à la reconstruction ou à la réfection d'un bâtiment dérogatoire

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

Cet avis de motion a effet de gel immédiat sur l'article concerné par ledit projet de règlement.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LOTS 3 590 820, 3 590 821, 3 592 372, 3 592 373, 3 592 612 ET 4 807 415

257-2012

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 483-2012 (DOCUMENT ANNEXE D)

ATTENDU QU'il est requis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de joindre à notre règlement d'emprunt n° 483-2012 le rapport d'évaluation et de description de la parcelle de terrain désignée par une partie du lot 3 590 820 daté du 26 novembre 2011 de la firme DeRico Hurtubise & Associés;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'annexer ledit rapport comme annexe « D » au présent règlement pour faire partie intégrante afin que le ministère puisse procéder à l'approbation dudit règlement.

SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

AVIS DE MOTION (MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 314-2002)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins de modifier les annexes « A et B » du règlement numéro 314-2002 afin d'ajouter le parc Gérard-Chabot, la rue Ernest-Blouin, le chemin du Quai, le trottoir de la rue de la Mennais, le passage piétonnier de la rue Bouffard et le stationnement de la station de pompage (eaux usées) de la rue Leclerc.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

HYGIÈNE DU MILIEU

REMPACEMENT DU PONCEAU DU RANG 3 EST

258-2012

LABORATOIRE (MANDAT)

ATTENDU l'offre de service de la firme LVM datée du 06 juillet 2012 relativement au contrôle qualitatif des matériaux concernant le remplacement du ponceau du rang 3 Est, pour un montant budgétaire de 2 931,80\$ taxes en sus, excluant l'item 1.0;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de mandater la firme LVM pour le contrôle qualitatif des matériaux selon l'offre présentée.

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE SERVICES DE LOISIR (2)

259-2012

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N° 149-2012 MODIFIANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 478-2012

ATTENDU QU'il est requis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'abroger la résolution n° 149-2012 modifiant l'article 6 du règlement d'emprunt n° 478-2012 concernant le terme de l'emprunt;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'abroger ladite résolution afin que le ministère puisse procéder à l'approbation dudit règlement.

VARIA

MOTION DE FÉLICITATIONS

CLUB DE MOTONEIGE DES PLAINES

Motion de félicitations est adressée à Mme Christiane Blanchet, secrétaire-trésorière bénévole au Club de motoneige des Plaines. À l'Assemblée nationale le 12 juin 2012, Mme Blanchet a remporté le Prix de reconnaissance des bénévoles en matière de véhicules hors route, volet Action régionale ainsi que le prix Excellence au niveau provincial, première femme à recevoir ce prix au ministère des Transports du Québec.

FONDATION DU DOMAINE-JOLY DE LOTBINIÈRE

260-2012

MANDAT DE SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière doit effectuer des travaux de restauration urgents sur certains bâtiments patrimoniaux dont ils sont propriétaires.

ATTENDU QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a annoncé le 12 juillet 2012 une aide financière de 52 000 \$ pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'octroi de cette subvention est conditionnel à ce que la municipalité de Sainte-Croix assure le suivi budgétaire du projet.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix accepte d'assurer le suivi budgétaire.

QUE soit mandaté Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'effectuer le suivi budgétaire de la réalisation des travaux de restauration urgents faisant l'objet d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et portant le numéro 517729. Le mandataire devra pré-autoriser toute dépense réalisée par la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière dans le cadre de ce projet selon une procédure préétablie conjointement avec la direction régionale de Chaudière-Appalaches.

GOVERNEMENT FÉDÉRAL

261-2012

RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

ATTENDU QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

ATTENDU QUE cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

ATTENDU QUE d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU QUE ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

ATTENDU QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'exiger du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région et d'exiger du gouvernement fédéral d'être consultés sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région

262-2012

REFONTE DE LA CARTE ÉLECTORALE

ATTENDU les travaux de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, sous la présidence du juge Jules Allard, qui propose une nouvelle carte électorale en vue des élections de 2015;

ATTENDU QUE les modifications proposées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec est de retrancher pour la circonscription actuelle Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière la partie de la ville de Lévis constituée des anciennes villes de Charny, de Saint-Nicolas, de Saint-Jean-Chrysostome et de Saint-Rédempteur, des paroisses des municipalités de Saint-Étienne et de Sainte-Hélène-de-Breakeyville ainsi que la partie de la MRC de La Nouvelle Beauce constituée de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon;

ET d'ajouter à la nouvelle circonscription proposée Lotbinière-Mégantic les MRC des Appalaches, de l'Érable et la partie de la MRC du Granit constituée de la municipalité du Canton de Stratford ainsi que des municipalités de Courcelles, du Lac-Drolet, de Lambton, de Nantes, de Milan, de Sainte-Cécile-de-Whitton, de Saint-Romain, de Saint-Sébastien et de Stornway ;

ATTENDU QUE les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QUE la proposition de cette nouvelle carte électorale diminue le poids politique des régions;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lotbinière et celle des Chutes-de-la-Chaudière sont reliées sur le plan économique, social et administratif ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Navigateurs regroupe les municipalités à la fois de Lotbinière et celles des Chutes-de-la-Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les habitants de la région de Lotbinière ne possèdent aucune affinité que ce soit économique, sociale ou administrative avec la région de Mégantic ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix fait partie intégrante de la région de Lotbinière et qu'elle en partage les différentes spécificités mentionnées ci-haut ;

POUR ces motifs, il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc et résolu unanimement de demander à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec de reconsidérer la présente proposition de modification de la carte électorale fédérale afin que celle-ci maintienne le statut quo en ce qui a trait à la circonscription de Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière ;

DE transmettre ladite résolution aux personnes suivantes :

- M. Stephen Harper, Premier ministre du Canada et chef du Parti Conservateur du Canada

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2012

- M. Jacques Gourde, député conservateur Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député du comté de Frontenac
- M. Maurice Sénécal, président de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et préfet de la MRC de Lotbinière
- M. Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités
- M. Serge Fortin, président de la Coalition pour le maintien des comtés en régions

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Demande d'informations sur les dérogations mineures.
- Demande d'informations sur le futur parc Gérard-Chabot.
- Il y aura consultation publique sur l'orientation d'aménagement du parc Gérard-Chabot.
- Demande d'informations sur les projets de règlements d'urbanisme.
- Élargissement de la rue Laurier – Travaux prévus au printemps 2013.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

263-2012

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 52 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.